



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2025

Date de convocation

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

27 FEVRIER 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-25-05

Objet

Cession des
parcelles B 6353,
B 3098p1,
B 3096p1,
B 3095p1

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 mars 2025**Rapport :

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Valenciennes Métropole signée le 6 septembre 2019 propose pour le quartier de la Briquette l'opération de démolition reconstruction du foyer Leleu.

La société Axentia a pour projet de reconstituer une partie de l'offre sur la commune de Marly, à savoir la construction d'une résidence habitat jeune de 80 lits à usage d'hébergement.

Il convenait alors de proposer à la société Axentia un foncier dont la localisation reste profitable aux résidents de la structure à savoir une proximité des transports en commun, notamment du tramway.

Le foncier, propriété de la commune, sis rue Camelinat, numéros de parcelle B 6353, B 3096, B 3095, B 3098 a été étudié selon cette opportunité.

Axentia a accepté l'offre de cession proposée par la collectivité dans les termes suivants : cession d'un ensemble foncier de 3 753 m² après découpage foncier (parcelles B 6353, B 3096p1, B 3095p1, B 3098p1) pour un coût de cession de 250 000 €, conformément à l'avis des domaines.

Le foncier proposé étant classé dans le domaine privé communal, rien ne s'oppose à la vente.

Au préalable de la cession, et étant convenu entre les parties que le terrain doit être cédé nu, il appartiendra à la collectivité de faire application du permis de démolir N° PD 059383 24 O0003.

Vu les articles L.2121-29 L.2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions exercées au nom de la commune ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des biens de la commune ;

Vu les articles L.2111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 27/06/2024, valable 18 mois ;

Vu les plans de bornage du 28/05/2024 et de division en date du 18/12/2024 ;

Vu la demande d'autorisation d'urbanisme PC 059383 24 O0003 ;

Vu le permis de démolir PD 059383 24 O0003 ;

Considérant que les parcelles B 6353, B 3096p1, B 3095p1, B 3098p1 ont une contenance de 3 753 m² ;

Considérant que le bien est non affecté à l'usage du public, qu'il est classé dans le domaine privé communal ;

Considérant la volonté de la ville de proposer ce bien à la société Axentia qui a accepté la proposition ;

Considérant qu'une proposition d'acquisition a été faite à la société Axentia pour un montant de 250 000 euros ;

Considérant que l'ensemble des frais d'actes ou autres démarches nécessaires à la cession des parcelles B 6353, B 3096p1, B 3095p1, B 3098p1 seront à la charge des acquéreurs ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la cession des parcelles B 6353, B 3096p1, B 3095p1, B 3098p1 par la ville de Marly au profit de la société Axentia ou toute autre structure qui s'y substituerait,
- d'autoriser que cette cession intervienne au prix de 250 000 €, hors frais d'actes et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous actes relatifs à cette cession, tous frais de cession étant supportés par l'acquéreur.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

30 voix pour, 3 abstentions (S. LEKADIR, K. BERBACHE, E. VAN ACKER),

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

